



ORGANISATION PANAMÉRICAINNE DE LA SANTÉ
ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTÉ



43^e CONSEIL DIRECTEUR
53^e SESSION DU COMITÉ RÉGIONAL

Washington, D.C., E-U, 24-28 septembre 2001

RÉSOLUTION

CD43.R3

**ÉLECTION DE TROIS ÉTATS MEMBRES
AU COMITÉ EXÉCUTIF AU TERME DES MANDATS
DE CUBA, DES ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE ET DU NICARAGUA**

LE 43^e CONSEIL DIRECTEUR,

Ayant à l'esprit les dispositions des articles 4.D et 15.A de la Constitution de l'Organisation panaméricaine de la Santé; et

Considérant que le Honduras, le Pérou et la République dominicaine ont été élus pour faire partie du Comité exécutif au terme des mandats de Cuba, des États-Unis d'Amérique et du Nicaragua,

DÉCIDE :

1. De déclarer que le Honduras, le Pérou et la République dominicaine ont été élus pour faire partie du Comité exécutif pour une période de trois ans.
2. De remercier Cuba, les États-Unis d'Amérique et le Nicaragua pour les services rendus à l'Organisation au cours des trois dernières années par leurs représentants au sein du Comité exécutif.

(Troisième séance, le 25 septembre 2001)